

Bourges, le 11 février 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation
nationale,
Directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale du Cher

à

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
nationale,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du
second degré,

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Cher

Division Vie Scolaire
Bureau DVS 1

n°67 /02-2020/CV

Dossier suivi par

Fabien JOUBERT

Coordinateur départemental pour l'éducation
artistique et culturelle
codeac18@ac-orleans-tours.fr
02.36.08.20.23

Objet : Appel à projets arts et culture (APAC)

&

Claire VERNAY
Responsable du Bureau DVS1

ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr
Tél. 02 36 08 20 41

Cité Condé, bâtiment F
Rue du 95ème de Ligne
BP 608
18016 Bourges Cedex

Le Réseau Canopé lance un appel à projets arts et culture (APAC). Ce dernier peut vous permettre d'obtenir une aide au financement de vos projets d'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2020-2021, conformément aux préconisations accessibles dans la [lettre de cadrage téléchargeable](#).

Monsieur Christian Durand (Christian.durand@reseau-canope.fr) sera votre interlocuteur tout au long de l'appel à projets jusqu'à sa mise en œuvre et son bilan. Monsieur Fabien Joubert, CODEAC, est également à votre disposition.

Dans la lettre de cadrage, veuillez noter que certains projets ne vous concernent pas :

- Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle PREAC [Page 3]
- Résidence de création musicale en établissement scolaire : RCME [Page 8]

En revanche, les projets suivants menés dans votre établissement peuvent entrer dans le cadre de l'APAC.

- Dans la cour des grands [Page 7] Faire entrer les élèves au cœur du processus créatif des intervenants, ancrés de préférence sur le territoire, selon un mode participatif
- Jeunes critiques artistiques : Réalisation de reportage avec l'encadrement d'un professionnel ; ce dispositif suppose de monter le projet avec le CLEMI et éventuellement les CEMEA. [Page 7]
- Des Clics et des classes : ce dispositif invite à monter un projet avec un photographe professionnel. [Page 6]
- Projet territorial libre [Page7] – Voir la lettre de cadrage pour ce dispositif. Ces projets doivent toucher directement les élèves avec une éventuelle formation ad hoc en amont.

Le financement

- Le budget alloué par projet sera au maximum de 1500 euros.
- Le financement global de l'APAC 2020-2021, pour l'académie se situera aux environs de 4500 euros.
- Les établissements du second degré, mais également les écoles du premier degré peuvent déposer des demandes. Au total, 6 à 8 projets seront soutenus.
- Le financement devra prioritairement permettre l'intervention d'artistes ou de professionnels auprès des élèves. L'achat de matériel n'est pas possible sur le budget demandé.
- Des projets inter-degrés, cycle 3, pourraient trouver sens, notamment en milieu rural ou en zone d'éducation prioritaire. Le dispositif des Clics et des classes peut, par exemple, donner lieu à un travail entre une classe de collège et une école.

J'attire votre attention sur **la date limite de retour (17 avril)** de votre projet finalisé. Ce dernier devra parvenir à Monsieur Christian Durand (Christian.durand@reseau-canope.fr) et en copie à M. Fabien Joubert (codeac18@ac-orleans-tours.fr)

Je vous remercie pour l'intérêt et l'accompagnement que vous apporterez à ce dossier.

Pierre-Alain CHIFFRE



P.J. Lettre de cadrage.